

Avis d'Appel d'Offres National Simplifié N° 47/CIMAC/2018

Monsieur...le Secrétaire Général du Ministère de la Santé, lance au nom et pour le compte du *Ministère de la Santé*, le présent Appel d'Offres National Simplifié, en vue d'acquisition **des Consommables de Bureau au Profit du Cabinet** tels que spécifiés et quantifiés dans le cadre de Devis Descriptif et Quantitatif figurant dans la troisième partie (pièce n° 3), du dossier.

Lesdits consommables seront livrés dans un délai ne dépassant pas 7 jours calendaires.

1. Les fournisseurs intéressés sont priés de présenter leurs offres technique et financière en remplissant les formulaires de soumission et de DDQE complétés par les pièces demandées dans le dossier d'AONS et en la déposant sous plis fermé en deux exemplaires (un original et une copie), au siège de (*Ministère de la Santé ,Siège CIMAC*), au plus tard le (*29 Octobre 2018 à 12 heures locale*).

L'enveloppe fermée contenant l'offre ainsi composée, doit porter exclusivement les mentions suivantes : « Mr le Président de la Commission Interne des Marchés *du Ministère de la santé*, Offre relative à **la fourniture de consommables de bureau destinées au Cabinet**, à n'ouvrir qu'en séance de la Commission».

2. Les plis seront ouverts en séance publique de la Commission le (*29 Octobre 2018 à 15 heures*). Les représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance d'ouverture y sont invités.
3. Le dossier d'appel d'offres peut être consulté ou retiré aux bureaux de la CIMAC du Ministère de la santé au 2ème étage du siège du Ministère, Téléphone : **45 29 66 69** Adresse Email : cimac-ms@sante.gov.mr pendant les heures ouvrables.
4. Les candidats qui souhaitent obtenir des éclaircissements sur cet Appel d'Offres, peuvent en saisir par écrit la Commission au plus tard le *23 Octobre 2018 à 12 heures locale*.
5. L'évaluation des offres sera faite à huis clos par la Commission sur la base des critères ci après :
 - i. Conformité de l'offre aux exigences du dossier,
 - ii. Expérience du soumissionnaire dans l'exécution de commandes similaires.
 - iii. Montant de l'offre, pour les soumissionnaires qualifiés, dont l'offre technique conforme aux exigences du dossier aura été jugée satisfaisante par la Commission.
6. La Commission,
 - i. attribuera le contrat au soumissionnaire qualifié au vu de son expérience, dont l'offre sera jugée conforme aux exigences du dossier d'appel d'offres et moins disante par rapport aux autres concurrents.
 - ii. n'est pas tenue de donner suite au présent Appel d'Offres

L'Ordonnateur